

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION

92	92	74
----	----	----

PRESENTS	58
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	13
ABSENTS	18

Vote Pour :	74
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

28 MARS 2023

Date d’Affichage

28 MARS 2023

*L’an deux mille vingt-trois, le lundi trois avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle multiculturelle, 24 Chemin des Martisses - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président*

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SEANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

**Présents :** Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, René ANDRIEUX, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Thierno BAH, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Claire FITA, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Françoise MALAURE NERIN, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Eric PILUDU, Francis PRADIER, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE.

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Ludovic RAU à Frédéric GLAUDIS.

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs, Jean-François BAULES à Christophe GOURMANEL, Michel BONNET à Bernard FERRET, Martine CLARAZ ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Maryse GRIMARD à Max MOULIS, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Michelle LAVIT à Blaise AZNAR, Elisabeth LOYER à Marie GRANEL, Pascale PUIBASSET à Gilles TURLAN, Didier SALANDIN à Maryline LHERM, Jean TKACZUK à Sébastien CHARRUYER, Jacques VIGOUROUX à Régine MOULIADE.

**Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, Philippe BARTHES, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Isabelle FOUROUX CADENE, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Agnès MERONI, Bernard MIRAMOND, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Montserrat REILLES, Lucette ROUTABOUL, Christian SERIN,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Paul BOULVRAIS

N°95\_2023

ACTES : 1.1.7

**OBJET DE LA DELIBERATION : 48- Avenant 1 au Lot 2 des travaux d'aménagement des espaces publics du quartier Lentajou à Gaillac**

## Exposé des motifs

Le marché relatif au lot 2 – Plantations et espaces verts des travaux d'aménagement des espaces publics du quartier Lentajou à Gaillac a été attribué le 21 novembre 2022.

Il est nécessaire de prolonger le délai d'exécution de la tranche optionnelle n°2 affermie car les prestations pour le système d'arrosage goutte à goutte s'étalent sur toute la durée d'exécution du lot n°2, durée totale de 19 mois.

Le délai d'exécution de la tranche optionnelle n°2 est donc prolongé jusqu'au 01/08/2024.

Cet avenant n°1 n'engendre aucune incidence financière.

## Le Conseil de communauté,

Oui cet exposé,

Vu l'article L 2194-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil en date du 21 novembre 2022 autorisant la signature des marchés,

## Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** l'avenant N°1 pour le lot n°2 – Plantations et espaces verts attribué à ESPACES VERTS MASSOL, de prolongation du délai d'exécution de la tranche optionnelle n°2 jusqu'au 01 août 2024,

TITULAIRE DU MARCHÉ	LOT	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ	Avt 1	CUMUL DES AVENANTS EN %	TOTAL (Montant initial + avenant(s))
ESPACES VERTS MASSOL	2	<u>Tranche ferme :</u> 206 693.30 € HT <u>Tranche optionnelle n°1</u> <u>(Non affermie) :</u> 5 076.34 € HT <u>Tranche optionnelle n°2</u> <u>(Affermie) :</u> 32 943.00 € HT	Prolongation du délai d'exécution de la tranche optionnelle n°2 jusqu'au 01/08/24 // Sans incidence financière	+ 0.00 %	<u>Tranche ferme :</u> 206 693.30 € HT <u>Tranche optionnelle n°1</u> <u>(Non affermie) :</u> 5 076.34 € HT <u>Tranche optionnelle n°2</u> <u>(Affermie) :</u> 32 943.00 € HT

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture

Le 13 AVR. 2023

- publication - mise en ligne

Le 13 AVR. 2023

et/ou notification  
Le

Le Président,  
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,

  
 Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS



Le Président,  
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.